



## Bulletin d'information n°28 (Janvier 2023)

1, impasse La Curieuse  
Carrefour 2000  
30240 Le Grau du Roi  
☎ 04 66 51 92 67  
06 11 73 70 47  
✉ [alpc02@orange.fr](mailto:alpc02@orange.fr)  
[www.alpc2-port-camargue.fr](http://www.alpc2-port-camargue.fr)

Accueil des Adhérents  
tous les samedis matin  
à notre local  
de 10 à 12 heures

### Sommaire

La Lettre du Président  
Le Conseil d'administration  
Brèves de la Régie  
La Taxe foncière  
Le Conseil portuaire  
Le Chenal sud - le banc de sable  
Plage sud  
Quais danois  
Eoliennes  
Sécurité, urbanisme,...

### Sur votre agenda

Assemblée générale

**8 avril 2023**

Vide greniers ARP

**13 mai 2023**

Vide greniers ALPC<sup>2</sup>

**Août 2023** (Fête du Port)

### La lettre du Président

Chères Adhérentes, Chers adhérents

Sommes-nous sortis de la longue période de confinement ? Souhaitons-le !

Pour l'année écoulée, nous avons pu reprendre le cycle habituel de nos activités : Assemblée Générale à bonne date, reprise des vide-greniers, permanences.....etc. Au cours de cet exercice, nous nous sommes appliqués à défendre vos intérêts et plus particulièrement la qualité de vie à Port Camargue.

Nous rencontrons cependant face à nous une Présidence de la Régie, qui se refuse à mettre en application les décisions de justice concernant la Taxe Foncière (Tribunal Administratif de Nîmes arrêt du 22/11/2019 et Conseil d'Etat du 20/05/2022) ne respectant pas en outre les engagements écrits de son Président, le Maire Robert CRAUSTE.

C'est avec satisfaction que nous constatons que vous nous avez rejoints nombreux (plus de 700 dossiers) dans une procédure collective mais où chacun doit participer individuellement afin de stopper une double imposition de nos quais privés. D'autre part, nous enregistrons près de 850 adhérents à ce jour.

Autres préoccupations majeures sur l'environnement :

- l'implantation d'un parc éolien « off-shore »
- utilisation abusive et illégale du Chenal Sud par des implantations de stationnement bateaux, ne respectant pas la vocation initiale de ce chenal, la circulation des eaux du port, nous sommes intervenus auprès des autorités compétentes
- la pollution du port à un niveau, jamais atteint depuis sa création, et aggravé temporairement par l'arrêt accidentel d'un poste de relèvement des eaux usées.
- une démoustication insuffisante ou inefficace, compte tenu des restrictions écologiques sur les produits utilisés.
- non-respect des zones Natura 2000.
- respect du PLU dans les travaux »Marinas »
- inquiétude sur l'ensablement permanent de la baie (banc de sable)
- dégradation sanitaire de la plage Sud.

Soyez assurés que nous demeurons actifs et vigilants, vous trouverez le détail de nos actions dans ce bulletin. La qualité de vie à Port Camargue sera toujours notre objectif majeur.

Merci de votre soutien, au nom du Conseil d'Administration je vous adresse tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2023.

Le Président  
Bernard MARTIN

**L'Assemblée générale de l'ALPC<sup>2</sup> se tiendra le 8 avril 2023  
Le lieu sera précisé avec la convocation à l'AG**

**Pour faciliter les formalités d'accès, vous pouvez dès maintenant régler  
votre cotisation 2023 (25 €). Voir formulaire avec ce bulletin.**

## L'EQUIPE de l'ALPC<sup>2</sup> à votre service

Vous avez renouvelé votre confiance aux administrateurs sortants lors de notre Assemblée Générale du 16 Avril 2022.

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 7 mai 2022 a renouvelé son mandat de Président à Bernard MARTIN..

La composition du bureau :

Vice Président.....Jean-Pierre Chérifcheikh  
Secrétaire Générale.....Françoise La Mesta  
Secrétaire adjoint.....Jean-Claude Goubert  
Suppléante.....Simone Gutmacher  
Trésorier.....Claude Marmorat  
Conseiller du Président.....Robert Folcher

**Administrateurs** : Mrs Marcel Aguilar, Daniel Ayme, Patrick Berthier, Jean-Pierre Dias, Jean-Pierre Guillemin, Cyril Larouzière, Gilbert Lefèvre, Claude Meurice, Bernard Ourmières, Charles Quinto, Jacky Revel.

**Membres fondateurs et honoraires** : Mme Goll, Mrs Bauchet et Roux

**Délégations** : J.-P. Chérifcheikh est administrateur de **la Régie du Port** et nous représente au **Parlement de la mer**, instance de la Région Occitanie.

**Conseil Portuaire** : Mrs Berthier, Goubert, Guillemin, Marmorat, Martin.

L'ALPC<sup>2</sup> est cofondatrice et membre de **CAPNUBAM** (Conseil d'Associations pour la protection de la nature et des usagers de la baie d'Aigues Mortes).

Notre Conseil d'Administration se réunit tous les premiers samedis du mois.

**PERMANENCE : le samedi matin de 10 H à 12 h en nos locaux de Carrefour 2000**

**URGENCE.....06 11 73 70 47**

## BREVES DE LA REGIE

### AU DIABLE L'AVARICE !

Alors que les ménages et tous les acteurs publics ou privés font preuve d'économie, la Régie de Port Camargue dépense sans compter, normal puisque la majorité des représentants de la commune au sein du Conseil d'administration, y compris le maire, ne sont pas concernés et ils sont majoritaires.

Des toilettes à 3 millions d'euros, ce n'est plus Port Camargue mais « Port Chiottes » : 1er port d'Europe avec des toilettes aussi chères, sans doute pour pouvoir organiser des visites par tour operator ; mais au fait pourquoi ne pas installer les mêmes au sein de la commune ou du Camping ?

Le nouveau directeur a eu une idée lumineuse : installer une aire de jeux pour enfants (coût 50 000 €) près de la capitainerie : depuis 50 ans, c'était une urgence et on n'y avait pas pensé !

Afin de protéger le personnel d'accueil de la capitainerie, un sas va être installé : depuis la création du port, on compte sur les doigts les agressions verbales mais il faut bien trouver à dépenser.

Restons-en là, la liste serait trop longue ; mais, chers adhérents, nous ne comprenons rien, tout cela est financé grâce à des subventions, eh oui ! des SUBVENTIONS ; chaque fois qu'il y en a une, la Régie saute dessus sauf que la subvention ne couvre qu'à 10% ou 20% parfois exceptionnellement 50% de la dépense et qui apporte la différence ? Le cochon payant que nous sommes ! il ne reste qu'à augmenter les tarifs, BEN voyons !

C'est cela être des « bons gestionnaires » avec l'argent que l'on n'a pas !

Alors de bonnes solutions :

- Faire payer la taxe foncière aux propriétaires des marinas d'autant que, plus on crée de places dans le port, plus ils paieront de taxe foncière.
- Lors d'une vente de marina, faire payer depuis le 6/12/2022 la translation d'un propriétaire au nouveau moyennant 2000 € (pour mémoire les syndicats ne peuvent facturer que 350 € par vente pour beaucoup plus de travail).

Et puis, comme ce sont tous des nantis, augmentons les tarifs.

Mais l'ALPC<sup>2</sup> n'est pas décidée à laisser plumer ses adhérents.

*Jean-Pierre CHERIFCHEIKH, administrateur de la régie du port*

## UN CABARET....pour informer !

Devant le refus de la Mairie et de la Régie de nous allouer une salle pour notre réunion d'information du 1<sup>er</sup> octobre à l'adresse de nos adhérents, nous nous sommes réfugiés au Cabaret de Camargue. Drôle de prétoire pour notre avocat, Maître MAILLOT, qui a pu informer et dialoguer avec les 200 membres de l'ALPC<sup>2</sup> présents.

Un grand merci à Madame Guillamon pour nous avoir libéré son établissement un samedi matin.

### Les propriétaires de marinas s'organisent à Port Camargue

En matinée du samedi 1<sup>er</sup> octobre, pas de spectacle au cabaret équestre de la route de l'Espiguette, mais une réunion d'information organisée par l'association libre des propriétaires et copropriétaires de Port Camargue (ALPC<sup>2</sup>) à l'intention de ses adhérents.

La séance s'est tenue devant environ deux cents personnes en présence de Jean-Marc Maillot, avocat de l'ALPC<sup>2</sup>. Celui-ci a exposé la procédure de contestation de l'intégralité de la prochaine facture de la régie, qui inclut une taxe foncière plan d'eau.

L'ALPC<sup>2</sup> affirme, « Nous ne sommes pas propriétaires cela équivaut à subir une double imposition car nous sommes déjà taxés en direct

par les services fiscaux ». L'avocat a également précisé que les adhérents sont en droit de demander le remboursement rétroactif par la régie du port des taxes indûment facturées sur les cinq dernières années.

Enfin, l'association réclame la suppression de l'article 5 du contrat marina qui porte sur la facturation de la taxe foncière à compter de 2021, comme s'y était engagé par écrit le maire, président de la régie.

Sur le plan pratique, l'avocat a indiqué que les modalités juridiques s'opéreraient par dossier individuel de chaque adhérent, centralisé par l'ALPC<sup>2</sup>.

> ALPC<sup>2</sup>: Tél. 06 11 73 70 47.

► Correspondant Midi Libre : 06 44 79 07 19

Midi Libre du 9 octobre 2022



Le président Martin, M<sup>e</sup> Maillot, deux membres du bureau.

## LA TAXE FONCIERE

Une procédure que nous avons engagée en 1998, cela fait 25 ans de turbulences judiciaires qui reprennent une actualité particulière avec le refus de la Régie du Port de nous appliquer le jugement du Tribunal Administratif de Nîmes du 22 novembre 2019 conforté par le Conseil d'Etat en date du 20 mai 2022.

Nous vous avons adressé en octobre une note circonstanciée de notre avocat Maître Jean-Marc MAILLOT faisant suite à notre réunion d'information du 1<sup>er</sup> octobre 2022 en vous demandant de vous inscrire à titre individuel dans la procédure collective que nous engageons.

Vous êtes nombreux à y participer d'autant que c'est la seule issue possible pour obtenir :

- Le remboursement des proratas de taxes foncières prélevés indûment depuis 2016
- L'annulation du titre exécutoire incluant la redevance et les rappels de taxe foncière adressé par la Régie les 6 et 7 octobre derniers.
- La fin de tout paiement de prorata de taxe foncière de la part de la Régie pour l'avenir
- La suppression de l'article 5 de nos contrats plans d'eau marinas.

Nos arguments sont probants :

- Le TA de Nîmes stipule : « il résulte de l'instruction que les avis d'imposition n'avaient pas pour assiette les plans d'eau ni les pontons flottants mais les installations du port de plaisance de Port Camargue ».
- Le Conseil d'Etat précise « il résulte que c'est sans erreur de droit ni dénaturation que le tribunal administratif ne s'est pas mépris sur la nature des installations assujetties » déboutant la Commune de son pourvoi »
- « Les plans d'eau ne sont pas imposés en tant que tels, mais retenus comme unité de mesure de la valeur locative des installations portuaires » Note de l'avocat de la Régie !
- Cela constitue une double imposition puisque à notre connaissance, la taxe foncière établie au nom des propriétaires de marinas a notamment pour assiette la valeur locative des quais et ouvrages d'accostage leur appartenant (éléments désignés «AGREM » sur les fiches de relevé cadastral) dicit encore l'avocat de la Régie.
- Nous avons confirmation de cela par une réponse directe de la Direction des services fiscaux du Gard « la cotisation de taxe foncière et la taxe d'habitation inclut **un appontement** ».
- Dans son courrier du 23 septembre 2020 la Régie écrit « Dès lors le Conseil d'Administration sur proposition de son Président, le Docteur Robert CRAUSTE a décidé d'inscrire les conséquences de cette modification au budget de la Régie en 2021 et de **supprimer** l'article 5 des contrats marinas portant sur la facturation de la part de taxe foncière à compter de 2021 » .....que valent les engagements de Robert Crauste !!!!!

Notons que le renouvellement de nos contrats à partir de 2016 et incluant l'article 5 relatif à la taxe foncière est antérieur aux décisions de justice qui rendent cet article illégal.

L'enjeu financier n'est pas négligeable en s'engageant dans cette procédure : Récupération des 5 dernières années + arrêt de la facturation jusqu'à l'échéance de nos contrats en 2051.....soit **3.500 euros en moyenne**.

## Le Grau-du-Roi

# Taxe foncière : tempête sur les plans d'eau Marinas !

Midi Libre du 14 novembre 2022

Le président de la Régie, le maire Robert Crauste, a refusé d'appliquer les décisions des tribunaux (tribunal administratif de Nîmes du 22 novembre 2019 et Conseil d'État du 20 mai 2022), malgré ses engagements écrits du 23 septembre 2020, et devant la double imposition supportée par les propriétaires de marinas. Face à ce refus, l'ALPC<sup>2</sup> (Association libre des propriétaires et copropriétaires de Port Camargue) a réagi juridiquement.

À la suite de la réunion d'information du 1<sup>er</sup> octobre dernier, organisée par l'ALPC<sup>2</sup>, M<sup>r</sup> Maillot, avocat de l'association, accompagné de quatre membres du bureau de l'ALPC<sup>2</sup>, a déposé 400 recours contestataires de la facture 2022, ce jeudi 10 novembre, auprès de la capitainerie. De nombreux dossiers sont en cours et feront l'objet de dépôts ultérieurs. On constate une mobilisation des propriétaires dans cette procédure qui a eu pour con-



Le bureau et l'avocat de l'ALPC<sup>2</sup> ont déposé 400 recours auprès de la capitainerie.

séquence une importante progression d'adhésions à l'ALPC<sup>2</sup> qui rassemble 800 adhérents à ce jour. Ce qui en fait la plus importante association de la commune.

Dans un second temps, une autre procédure de réclamations indemnitaires, sans frais supplémentaires, sera engagée

pour obtenir le remboursement depuis 2016 de la part de taxe foncière indue ainsi que la suppression de l'article 5 des nouveaux contrats signés avant les décisions de justice. Il est précisé que l'ALPC<sup>2</sup> ne peut traiter que les dossiers de ses adhérents à jour de cotisation.

► Correspondant Midi Libre : 06 44 79 07 19

### Actualités Taxe foncière :

Après le dépôt de 400 dossiers le 10 novembre et un nouveau dépôt le 14 décembre, c'est un total de 708 dossiers de recours gracieux transmis à la Régie par notre avocat Maître MAILLOT.

Par ailleurs, la seconde vague de procédure (réclamation indemnitaire depuis 2016) a également été déposée le 14 décembre 2022.

Bravo à tous nos adhérents (à ce jour 845) pour cet important engagement et un grand merci aux administrateurs de l'ALPC<sup>2</sup> qui se sont mobilisés pour la préparation des dossiers avant transmission à l'avocat, réduisant ainsi les frais de procédure.

### Dernière minute :

Selon " radio quais ", il se colporte que la Régie crierait victoire en ayant refusé de façon un peu cavalière les premiers recours gracieux déposés par notre avocat au nom de nos adhérents.

Au plan anecdotique, la signification par huissier à notre avocat est établie au nom de la Régie autonome représentée par son directeur en exercice " Mr Michel CAVAILLES " ! sic.

Notre avocat, Me Maillot, a immédiatement déposé une réplique en date du 2 janvier 2023 réitérant la contestation des factures.

A défaut d'acceptation de notre requête, il saisira les tribunaux compétents.

### BILAN FINANCIER 2022

La période pandémique du covid devenant moins impactante qu'en 2021, nous avons pu organiser, comme chaque année, notre Assemblée générale suivie de son repas festif ainsi que notre vide-greniers.

Bien qu'une majorité des informations soit transmise par mail, nous restons persuadés que l'envoi de documents, comme les bulletins de l'association, garantit la bonne lecture des messages qu'ils véhiculent.

Nos recettes ont notamment progressé grâce aux nouvelles adhésions enregistrées dans le cadre de notre action « taxe foncière » ; ce qui montre l'intérêt des propriétaires de marinas pour les actions de l'ALPC<sup>2</sup>.

Au 31 décembre 2022, notre trésorerie s'établit à 22 736.80 € pour 845 adhérents.

**Taxes foncières** : ci-dessous extrait (première et dernière page) du recours gracieux déposé par notre avocat Me Maillot auprès de la Régie.

Nous tenons à votre disposition l'intégralité du recours nominatif vous concernant.

**ERGAOMNES**  
AVOCATS

**MAILOT**  
avocats & associés

Jean-Luc MAILLOT  
Jean-Marc MAILLOT  
Avocats associés  
Anne-Laure CASTAGNINO  
Marie-Laure MONTESINOS-BRISSET  
Emilie COELO  
Jérémy RAYNAL  
Mazarine BARD  
Avocats  
Nathalie SARRAN  
Sabine ATLAN  
Assistants

Montferrier-sur-Lez, le 7 novembre 2022

**M. le Président du Conseil d'Administration  
de la Régie autonome de Port Camargue**  
Avenue du Centurion - Port Camargue  
30240 LE GRAU DU ROI

*Déposé au siège de la Régie contre récépissé*

**Objet : Recours gracieux c/ facturation 2022 Répercussion taxes  
foncières 2020 et 2021**  
**N/Réf. : Association Libre des Propriétaires et des Copropriétaires de  
Port Camargue c/ Régie Port Camargue**  
**V/Réf. : Facture n°F0231171**

Monsieur le Président,

Je vous saisis en ma qualité de Conseil de M  
titulaire d'un droit d'occupation d'un plan d'eau marina (Contrat Marina  
n°M , qui élit domicile en mon Cabinet pour les besoins de la  
présente et de ses suites.

Mon client vient de recevoir la « facture 2022 pour l'occupation du  
plan d'eau marina ». Cette facture est composée, d'une part, du montant  
de la redevance d'occupation domaniale, et, d'autre part, des deux lignes  
suivantes :

- « Répercussion Taxe foncière 2020 / An »
- « Répercussion Taxe foncière 2021 / An »

Ces deux lignes correspondent au remboursement d'un prorata de la  
taxe foncière que la Régie du Port paye aux services fiscaux pour les années  
visées.

SELARL MAILLOT AVOCATS & ASSOCIÉS

215 allée des Vignes - 34 980 Montferrier-sur-Lez - Tél. : 04 67 60 34 20 - Fax : 04 67 54 00 53 - Email : J.Maillot@ergaomnes.fr / Jean-marc.maillot@ergaomnes.fr - Site : ergaomnes-avocats.fr  
SIRET : 830 889 549 00010 - N° TVA : FR04830889549

ASSOCIATION D'AVOCATS A RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE INDIVIDUELLE

**A L È S**  
CABINET  
FLORENCE MENDEZ  
1 place Saint-Jean  
30100 ALES

SELARL MARY MOREAU  
22 rue des Hortes  
30100 ALES

**AVIGNON**  
SELARL CSM<sup>1</sup>  
4 av. Pierre SImard  
84000 AVIGNON

**M O N T P E L L I E R**  
SELARL MAILLOT Associés  
215 allée des Vignes  
34 980 MONTFERRIER-SUR-LEZ

SELARL ORA  
30 rue Ray Charles  
34 000 MONTPELLIER

**N Î M È S**  
SELARL CSM<sup>1</sup>  
28 rue Ruffi  
30000 NÎMES

SELARL CABANES  
BOURGEON MOYAL  
ASSOCIÉS  
3 rue Bossuet  
30000 NÎMES

SELARL BASCOU-CAYEZ  
ASSOCIÉS  
3 place des Aînés - BP 216  
30012 NÎMES CEDEX 4

Au surplus, et c'est là un nouveau moyen d'illégalité, l'article 5 des contrats d'occupation  
parle d'une taxe foncière correspondant « au plan d'eau marina ». Or, le plan d'eau marina  
n'appartient pas aux propriétaires et ne peut donc servir de fondement à un reversement de  
taxe foncière, laquelle ne peut viser que des biens appartenant au contribuable.

\*\*\*

Dans ces conditions, la facture reçue ne peut pas être payée pour le montant  
indiqué, qui prend en compte à la fois la redevance d'occupation domaniale (que mon client  
ne conteste pas), mais aussi le remboursement de taxes foncières sur 2020 et 2021, lequel  
est totalement illégal pour les raisons susmentionnées.

Mon client conteste donc ce remboursement de taxes foncières sur 2020 et 2021. Si  
vous faites parvenir à mon client une facture correspondant à la seule redevance  
d'occupation domaniale, elle vous sera réglée immédiatement.

\*\*\*\*

Veillez considérer la présente comme un recours gracieux à l'encontre de cette  
facturation illégale. A défaut de réponse favorable, je vous informe être d'ores et déjà  
mandaté pour saisir le Tribunal administratif de Nîmes en vue d'en obtenir l'annulation. Et je  
vous rappelle enfin qu'en vertu de l'article L. 1617-5 du CGCT :

« ... l'introduction devant une juridiction de l'instance ayant pour objet de contester le  
bien-fondé d'une créance assise et liquidée par une collectivité territoriale ou un  
établissement public local suspend la force exécutoire du titre. »

En application des règles de mon Ordre, je vous informe que vous pouvez me répondre  
directement ou transmettre la présente à votre Conseil habituel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations  
distinguées.

**Maître Jean-Marc Maillot**

Avocat Associé - Maître de Conférence des Universités  
Spécialiste en Droit Public (qualification collective des écoles)  
Droit de l'Environnement et Espaces

**Maître Jean-Luc Maillot**

Docteur en Droit Public - Avocat Associé  
Chargé d'enseignement au droit de l'urbanisme  
à l'université de Montpellier

## LE CONSEIL PORTUAIRE

Le Président MARTIN et quatre administrateurs de l'ALPC<sup>2</sup> siègent au Conseil Portuaire.

Le point financier sur le budget en cours fait apparaître une augmentation des recettes de 8.8 % et de 7,10 % des dépenses de fonctionnement.

A noter que les recettes de la Régie pour l'exercice 2021 s'élèvent à plus de 9 millions d'euros, en augmentation de 18% sur 2020. Le résultat net comptable s'établit à +103 886€.

### 148 ventes de marinas en 2021

Au dernier Conseil du 30 Novembre, on nous a présenté pour l'exercice 2023 :

- Des dépenses nouvelles de plus d'un million d'euros dues à l'inflation, la hausse des salaires, les coûts de l'énergie.
- Des économies sur les dépenses de fonctionnement de 49 000 euros
- Des recettes commerciales nouvelles pour près d'un million d'euros

Soit un effort de 0.60% sur les dépenses et une augmentation de près de 10% des recettes !!

**Parmi ces recettes, la Régie envisage un droit de transfert de 2000 euros sur chaque vente de marina.....un véritable racket ! Nous le contestons avec vigueur en rappelant les tarifs des syndicats ou des notaires pour une transaction.**

Les tarifs Marina et Port Public seront revus à la hausse dans une fourchette à déterminer par le CA de la Régie : 3 à 5% ?

Un programme de travaux pour 2023 qui s'établit à 1 895 000 € avec des prix toujours exorbitants pour les sanitaires du port public. Nous proposons une pause d'un an pour ces travaux afin d'absorber les hausses de dépenses programmées.

Au total peu d'effort d'économies de la Régie sur son fonctionnement et une aggravation des charges supportées par les clients marinas et port public ! Cette situation est intolérable !

| PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT / ANNEE 2023 |  |                  |                  |
|--|--|------------------|------------------|
| Réf.   | TRAVAUX / EQUIPEMENTS  | Montant          | Subvention       |
| <b>1</b>                                       | <b>Optimisation des infrastructures portuaires</b>   |                  |                  |
| 1.1  | Changement des pieux pontons   | 150 000 €        |                  |
| 1.2  | Optimisation des postes d'amarrages  | 25 000 €         |                  |
|  | <b>Sous-total 1</b>  | <b>175 000 €</b> | <b>0 €</b>       |
| <b>2</b>                                       | <b>Aménagement des espaces à terre</b>   |                  |                  |
| 2.1  | Reprise d'enrobé détérioré quai Môle   | 100 000 €        |                  |
| 2.2  | Remplacement des palmiers Phoenix Canariensis par nouvelle essences  | 25 000 €         |                  |
| 2.3  | Mise en place d'une identification des véhicules clients sur les parkings ( système de lecture des plaque d'immatriculation) | 40 000 €         |                  |
| 2.4  | Création d'un espace loisir pour la petite enfance sur le parvis   | 50 000 €         |                  |
| 2.5  | Mise en place de deux nouvelles stations de vélos  | 10 000 €         | 5 000 €          |
|  | <b>Sous-total 2</b>  | <b>225 000 €</b> | <b>5 000 €</b>   |
| <b>3</b>                                       | <b>Renforcement des réseaux courants faibles, électriques et eau</b>   |                  |                  |
| 3.1  | Remplacement des bornes électrique et déploiement du SGMC sur 3 pontons  | 80 000 €         |                  |
|  | <b>Sous-total 3</b>  | <b>80 000 €</b>  | <b>0 €</b>       |
| <b>4</b>                                       | <b>Aménagements pour l'accueil, la formation et le développement du nautisme</b>   |                  |                  |
| 4.1  | Réaménagement des espaces partagées de la capitainerie, traitement acoustique, Accueil PMR                                   | 70 000 €         |                  |
| 4.2  | Sanitaires Ulysse (Travaux + études)   | 570 000 €        | 285 000 €        |
| 4.3  | Sanitaires Quai I (Travaux + études)   |                  |                  |
| 4.4  | Modernisation système de chauffage YC, salle Ponant, Marin et bureaux  | 60 000 €         |                  |
| 4.5  | Box de stockage pour plaisancier   | 50 000 €         | 25 000 €         |
| 4.6  | Spot Nautique phase II, création d'une onbrière sur le parvis  | 25 000 €         | 20 000 €         |
|  | <b>Sous-total 4</b>  | <b>775 000 €</b> | <b>310 000 €</b> |

| 5 Aménagement et équipements des zones techniques |   |                    |                  |
|---|---|--------------------|------------------|
| 5.1   | Révision et modification engins de manutention  | 20 000 €           |                  |
| 5.2   | Réaménagement des zones techniques suite étude de valorisation et sécurisation                    | 60 000 €           |                  |
| 5.3   | Aménagement du Lab Nautique   | 100 000 €          |                  |
| 5.4   | Plateformes de travail + Echelles pour les plaisanciers en ZI                                     | 50 000 €           | 12 500 €         |
| 5.5   | Reprise de la totalité des enrobés de la ZI2 (4000 m²)  | 200 000 €          |                  |
| 5.6   | Rénovation espace accueil des zones techniques  | 25 000 €           |                  |
|   | <b>Sous-total 5</b>   | <b>455 000 €</b>   | <b>12 500 €</b>  |
| 6 Equipements divers                              |   |                    |                  |
| 6.1   | Evolution serveur   | 30 000 €           |                  |
| 6.2   | Développement application mobile  | 50 000 €           | 25 000 €         |
| 6.3   | Matériel informatique Régie   | 5 000 €            |                  |
| 6.4   | Ecrans, vidéo surveillance et sonorisation sanitaire  | 20 000 €           | 10 000 €         |
| 6.5   | Vidéo protection service de nuit  | 30 000 €           |                  |
| 6.6   | Adaptation station avitaillement à la distribution de Bio Ethanol                                 | 30 000 €           |                  |
|   | <b>Sous-total 6</b>   | <b>135 000 €</b>   | <b>12 500 €</b>  |
| 7 Frais d'étude                                   |   |                    |                  |
| 7.1   | Etude de réaménagement des zones techniques pour la mise en valeur des professionnels du nautisme | 50 000 €           |                  |
|   | <b>Sous-total 7</b>   | <b>50 000 €</b>    | <b>0 €</b>       |
|   | <b>Total HT</b>   | <b>1 895 000 €</b> | <b>340 000 €</b> |

Sous réserve de l'accord du CA

Dépense supprimée suite mise en place du plan de sobriété énergétique

Dépenses pouvant être reportées en priorité pour maîtriser le budget

## CHENAL SUD.....et .....BANC de SABLE

Pollution, sécurité de navigation, entrave à la circulation hydraulique nous ont amenés à interroger le Préfet Maritime de la Méditerranée sur les implantations dans le chenal sud et sur le danger que représente à terme le banc de sable qui ne cesse de s'étendre. Vous trouverez sa réponse ci-dessous :



**PRÉFET  
MARITIME  
DE LA MÉDITERRANÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Préfecture maritime  
de la Méditerranée  
Division « action de l'État en mer »

Toulon, le 20 juillet 2022  
N°501233 /PRÉMAR MÉD/AEM/NP

Le vice-amiral d'escadre Gilles Boidevezi  
préfet Maritime de la Méditerranée

à

Monsieur Bernard Martin  
Président de l'association libre des propriétaires et copropriétaires de Port Camargue

**OBJET** : chenal Sud et banc de sable à port Camargue.

**RÉFÉRENCE** : votre courrier en date du 02 juillet 2022.

Par courrier cité en référence, vous me faites part de votre inquiétude quant à la mise en place de deux pontons au niveau du chenal Sud de Port Camargue. Vous m'indiquez également un ensablement croissant, en sortie de chenal, qui s'avère préoccupant pour sa navigation d'autant qu'une zone réglementée de mouillage a été créée à proximité immédiate.

Sur le premier point, ces travaux d'aménagement se situent à l'intérieur des limites administratives du port de Port-Camargue et de ce fait hors de ma compétence réglementaire. Toutefois, je vous informe que j'ai relayé votre inquiétude et votre courrier auprès de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de l'Hérault et du Gard, en charge de l'instruction de ces demandes.

Pour ce qui a trait à la zone de mouillage, celle-ci est un aménagement permettant de gérer une forte fréquentation du site afin d'éviter accidents et conflits d'usage entre baigneurs et plaisanciers. Je comprends de votre courrier que la sécurité de la navigation en entrée et sortie de chenal peut également être remise en cause. C'est pourquoi, sur proposition de la DDTM, un bilan de fin de saison sera effectué dans lequel vos remarques seront prises en compte.

Enfin, je vous informe qu'une étude est en cours, pilotée par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Occitanie relative à la gestion sédimentaire de ce banc de sable.

Pour le préfet Maritime de la Méditerranée et par délégation,  
le commissaire général Thierry Duchesne  
adjoint au préfet Maritime,  
chargé de l'action de l'État en mer,

Nous poursuivons nos investigations auprès de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) à laquelle le Préfet Maritime a transmis notre requête.

Le chenal sud et le banc de sable interrogent quant à :

- la fréquentation du banc de sable par de nombreux plaisanciers, baigneurs, professionnels entraînant des conflits d'usage
- un danger pour la navigation sur cette zone et un risque d'ensablement des accès à Port Camargue et au Grau du Roi.
- des pollutions avérées qui ont conduit les riverains à demander une analyse des eaux qui fait apparaître un bilan sanitaire hors des normes réglementaires. L'ALPC<sup>2</sup> prépare un suivi indépendant de la qualité des eaux du port et des marinas.

Nous vous tiendrons au courant des réponses apportées par la DDTM et de la DREAL sur la gestion de ce banc de sable.

## **PLAGE SUD**

Nous déplorons l'occupation quasi permanente et désordonnée de cette plage à vocation traditionnellement familiale par les kite surfeurs ; l'évolution de cette pratique présente un réel danger pour les baigneurs, notamment les jeunes enfants.

Nous avons participé à une réunion le 13 Octobre en Mairie et vous trouverez ci-dessous le compte rendu de nos amis du Collectif des Résidents de Port Camargue.

### **Compte rendu réunion du 13 octobre**

**Le collectif des Résidents de Port Camargue Sud a pu obtenir un rendez-vous en Mairie pour porter nos doléances au sujet des Kite surfeurs qui évoluent sur la Zone plage Sud hors de leur Spot.**

**Nous avons été reçus par Monsieur Nays de Candau, Maire adjoint chargé de la Sécurité, par Madame Rouvière, Conseillère aux Sports ainsi que Monsieur Dentz, Chef de la Police Municipale avec deux de ses agents de la Brigade Nautique municipale.**

**Cinq personnes du côté des Kite surfeurs, dont plusieurs d'entre elles n'ont aucune attache au Grau du Roi, étaient présentes. A cette réunion ont été conviés Messieurs le Président et le Vice Président de l'association ALPC2.**

**Nos doléances étaient portées sur l'incivisme et le non respect des règles que nous constatons de la part des Kite surfeurs. (Non respect de la bande des 300 mètres, intrusion sur les plages réservées à la baignade avec toute la dangerosité que cela comporte, etc...)**

**Lors de cette réunion, les échanges verbaux avec les représentants des Kite surfeurs ont été un peu virulents comme à leurs habitudes ; de leur côté tout est normal, pour un peu ce sont les baigneurs qui sont dangereux. Il ne faudrait pas se baigner le jour où il y a du vent.**

**Ils n'acceptent aucun changement de Zone car les vents sont les plus propices et les eaux plus calmes à cet endroit. Du côté de la Mairie, nous avons été soutenus par Monsieur le Maire Adjoint, en nous proposant d'essayer de mettre si possible plus de bouées de balisage aux 300 mètres, en les mettant plus tôt et en les enlevant plus tard dans la saison (1er Mai au 30 septembre). Nous demandions leur installation du 1er avril au 30 septembre pendant la période de présence de la police nautique municipale sur Port Camargue.**

**Monsieur le Maire adjoint nous a dit qu'il voulait changer les panneaux de signalisation aux entrées des plages pour qu'ils soient plus explicites pour les interdictions.**

**Il a demandé également au Chef de la police de faire plus de contrôles avec plus de verbalisations par rapport à cette année où il n'y en a eu que 2 pour 28 appels pour signaler les Kite surfs sur les plages.**

**Des rencontres entre toutes les parties seront souhaitables courant de la saison prochaine pour voir s'il y a une évolution marquante et si, du côté de la Mairie, leurs propositions sont bien respectées.**

**Bonne lecture.**

**Le Collectif des Résidents de Port Camargue Sud**

Nous les soutenons totalement dans cette recherche de sécurité et de tranquillité sur cette zone. Les Port Camarguais ne disposent plus de plage. C'est une erreur de la Commune d'avoir créé ce spot Kites en pleine zone urbaine alors que l'Espiguette offre toutes les possibilités !

## **S.N.S.M.**

La station de sauvetage du Grau du Roi - Port Camargue est l'une des premières stations de France, la seconde en Méditerranée. Elle est opérationnelle **7j/7** et **24h/24** et s'appuie sur ses bénévoles pour assurer sa mission sur tout le littoral de la Camargue et du Golfe du Lion.

Elle est composée :

- d'un Président assisté d'un trésorier et d'une secrétaire
- d'un Patron, de 4 Patrons suppléants et de 17 canotiers.

En 2022, la SNSM de Port-Camargue a effectué 101 sorties : 38 sorties de sauvetage, 26 dispersions de cendres, 27 sorties d'entraînement. Elle a participé à 10 manifestations diverses (Abrivado des plages, Fête de la St Pierre, Fête du port, Téléthon...)

Formations internes :

- Formation interne au secourisme : 3 équipiers secouristes PSE 1 – 14 équipiers secouristes PSE 2
- Nageurs sauveteurs de bord : 8 équipiers SNB 1.

Le semi rigide SNS 7-014 « Président André DANET » a été réceptionné par la station en juin dernier. Il totalise déjà 80 heures de fonctionnement.

**Avec nos remerciements, en espérant ne pas avoir besoin de leurs services.**

## L'EOLIEN : "Globalement aléatoire et intermittent"

Au moment où les grands dauphins et les thons reviennent sur zone, que les tortues accentuent leur ponte sur les plages de nos côtes.

Au moment où une campagne de promotion de nos rivages dans les médias montre que ceux-ci ont besoin d'être protégés.

Voilà qu'ils prévoient des travaux de forage pour implanter **les bases d'éoliennes flottantes** ainsi que l'ensouillage = enfouissement des câblages qui vont se rejoindre au niveau **des sous stations** (genre de plateforme type pétrolière) type de fondation mise en œuvre pour le poste électrique en mer encore plus proche de nos côtes sans parler des sorties type transformateur et des câbles des pylônes THT sur nos rivages.

« C'est un parc industriel en mer. C'est évidemment visible et c'est donc regrettable de condamner l'horizon. En effet, en tant que particulier, riverain ou touriste, on est plutôt contre d'un point de vue esthétique. Car, la mer est avant tout un espace de liberté. »

- Entrepris par des multinationales et peu, sinon pas, d'entreprises françaises.
- Présentée, lors des débats publics, par ces promoteurs, comme des allumettes à l'horizon, elles s'avèrent être d'une hauteur de presque 300 m (ex La Tour Eiffel) semées en parc, soit une ferme de plus de 40 à 80 éoliennes.
- Ils n'ont aucune idée du résultat de la vraie corrosion (à l'étude pour le moment semble-t-il ? le système de protection anticorrosion du flotteur n'est pas encore résolu soit aucun recul vu le niveau d'innovation).
- A lire, entendre, et voir les réactions des élus, des professionnels de la mer et du tourisme sur la côte Atlantique, ils sont " *vent debout* " maintenant qu'eux voient les résultats des travaux en mer. Les maires déplorent l'implantation de parcs éoliens au large de leur commune : « nous sommes, comme vous, tristes de voir la ligne d'horizon dénaturée sur l'ensemble de notre littoral ». Les sénateurs ont supprimé le droit de veto des maires et ont refusé la zone d'exclusion des 40 km maintenu à 12 et 22 miles.
- **L'impact est réel puisque** : les collectivités impactées seront d'ailleurs compensées financièrement, et ce, pendant combien de temps ? Selon une variable : la fiscalité ?
- Sans parler du recyclage (Estimation à remplacer tous les 20 ans les pales en carbone non recyclable ? et les rotors stockés discrètement où ? ) sans parler des câblages.

- " **Il faut rester dans la vigilance et la détermination.** "

Priorités : La santé, le respect de la biodiversité, le respect du patrimoine, les droits des pêcheurs.

**Article rédigé par Mr Régis Gouy (et que nous partageons).**

## QUAIS DANOIS.....1ère Tranche de marinas

En date du 25 Août, la Régie avait convié les propriétaires de marinas première tranche à une réunion d'information suite à l'étude SOFID 2022 sur l'état de nos quais.

Sur 3100 mètres linéaires de quais concernés :

- 700 ont fait l'objet d'une remise à neuf complète
- 2200 sont confortés (renforcement des dalles et platelage bois)
- 227 n'ont eu aucun traitement (étais absents)

Au terme de l'article 8-1 des nouveaux contrats plans d'eau, nous sommes contractuellement responsables de tous les travaux indispensables à la solidité et à la pérennité des ouvrages d'accostage qui sont notre propriété.

Le diaporama projeté lors de cette réunion a mis en évidence des situations critiques qui nécessitent des solutions urgentes.

L'étude technique est consultable sur le lien : <https://we.tl/t-EnK4KLwaby>

Un compte rendu de la Réunion vous a été adressé par la Régie le 28/10.

Nous avons contesté les propositions chiffrées de réparations présentées par SOFID, trop élevées et ne prenant pas en compte, pour certains cas, la récupération des existants (platelages bois).

La reconstruction des quais endommagés est cruciale pour tous les propriétaires de marinas y compris ceux qui ne sont pas concernés directement ; un seul sinistre, outre le danger aux personnes, aurait une répercussion médiatique certaine et, à l'aire des réseaux sociaux, une répercussion négative sur la valeur marchande des marinas.

A minima la pose d'étais est obligatoire !

## SECURITE SUR PORT CAMARGUE : hausse très préoccupante des cambriolages

Une vague de cambriolages a déferlé sur Port Camargue au cours de la période juillet/novembre 2022. Parmi les secteurs les plus touchés, on déplore notamment 7 cambriolages dans le quartier des villas, 6 dans la presqu'île des marinas de la Petite Caroline et un sur l'avenue Le Foudroyant. Trois commerces du centre Le Trident (dont un restaurant) ont été la cible des cambrioleurs. Un auteur présumé, identifié grâce à la caméra de surveillance installée dans l'un de ces établissements, aurait été interpellé par la gendarmerie.

Les malfaiteurs pénètrent en général la nuit par effraction et escalade depuis les quais des marinas ou depuis les allées du lac Salonique dans les villas riveraines.

Après une augmentation brutale en 2012 et surtout 2013 (227 délits constatés), le nombre de cambriolages sur Le Grau du Roi avait très fortement « chuté » à partir de 2014/2015 pour repartir à la hausse depuis ces deux dernières années et en particulier sur Port Camargue.

La situation actuelle est hélas conforme aux statistiques enregistrées au niveau hexagonal : selon le Ministère de l'Intérieur, 177 000 cambriolages ont été perpétrés sur l'ensemble du territoire pour les 10 premiers mois de l'année, soit +17% en zone gendarmerie. Les résidences secondaires sont particulièrement visées, en hausse de 10%.

Ce bilan national ne recense que les dépôts de plaintes et ne reflète pas la réalité du terrain ; lorsque le préjudice est peu important, l'infraction fait souvent l'objet d'une simple mention sur les registres de main courante des gendarmeries et commissariats ; parfois la victime, sans illusion sur les suites données, renonce d'elle-même à déposer plainte.

Plus inquiétante apparaît l'information parue récemment dans la presse : à la suite d'une fuite malencontreuse et involontaire au sein du Ministère de la Justice, avocats et médias ont eu l'amère surprise de découvrir qu'une circulaire interministérielle (Justice et Intérieur) du 31 mai 2021 recommandait aux Procureurs de la République de classer sans suite les plaintes trop anciennes, les faits considérés comme pas assez graves, les auteurs inconnus. Ceci afin d'apurer les stocks de procédures non traitées et en souffrance dans les services de police et de gendarmerie. Des milliers d'affaires auraient ainsi été classées sans suite (et les victimes, laissées pour compte de la justice...) : " Il y a un système organisé où la justice ne répond plus " constate un magistrat du parquet.

L'explosion des cambriolages au niveau national a néanmoins contraint le Ministre de l'Intérieur à procéder à un rappel à l'ordre le 8 novembre dernier et à exiger des forces de l'ordre "une plus grande vigilance".

Il n'en demeure pas moins vrai qu'au plan local les autorités ne semblent pas prendre les mesures adaptées à l'évolution de l'insécurité et au ressenti des habitants :

**- Malgré nos interventions réitérées et très insistantes, le quartier de Port Camargue n'est doté d'aucune caméra de vidéo-protection ; en revanche, le port public de la régie, le centre ville, le port de pêche et plus récemment Le Boucanet en sont abondamment pourvus.**

- Le réseau de voisins vigilants, mis en place en 2015 par la municipalité, ne répond plus... Composé d'habitants du quartier désignés par le maire, il avait pour vocation d'alerter la municipalité et les forces de sécurité sur les problèmes d'insécurité, de nuisance, d'incivilités.

- Ont d'ailleurs également disparu les comités de quartiers, remplacés par un comité économique et social à l'échelon communal, le CESEL, organe consultatif de réflexion sur les sujets et projets d'intérêt général. Selon les critiques formulées par la municipalité, les conseils de quartiers "segmentaient les citoyens, les astreignaient à raisonner sur des enjeux de quartiers, pénalisant la dynamique collective" (sans commentaire...).

Ainsi la spécificité de Port Camargue, premier port de plaisance d'Europe, n'intéresse plus nos élus municipaux.

- Les patrouilles police/gendarmerie, aussi rares que furtives l'été, sont quasi inexistantes le reste de l'année ; il s'agit d'ailleurs de patrouilles portées, c'est-à-dire en véhicule, donc peu efficaces. Nous ne le rappellerons jamais assez : seules les patrouilles pédestres d'îlotiers sont dissuasives pour les délinquants et rassurantes pour nos concitoyens. Le constat est amer, la police de proximité sur Port Camargue ne semble plus être considérée comme un objectif prioritaire de nos autorités.

C'est pourquoi, afin de cerner au plus près la réalité des faits de délinquance commis sur Port Camargue, nous vous invitons à signaler à notre association les vols, cambriolages, dégradations et autres infractions dont vous seriez victime. Nous avons, en effet, de plus en plus de difficultés pour obtenir des services de la mairie et de la gendarmerie des informations sur l'insécurité réelle supportée par les habitants de notre quartier. Ils sont pourtant les premiers concernés.

## URBANISME

Les possibilités d'agrandissement ou de surélévation des marinas ayant été largement libérées par Monsieur le Maire dans le cadre de la réforme du PLU, on assiste à de nombreuses réalisations par des propriétaires parfois de bonne facture mais d'autres peu respectueuses de l'environnement ou de l'esthétique architecturale.

Lors de la réforme du PLU, nous avons déposé des observations auprès du Commissaire enquêteur afin que les travaux réalisés fassent l'objet au préalable d'une présentation d'un plan d'ensemble soumis à l'approbation de la copropriété (active ou passive).

Ce n'est pas toujours le cas, nous sommes intervenus à plusieurs reprises auprès de Monsieur le Maire pour que cette mesure soit respectée.

Nous constatons avec satisfaction que le service des droits du sol (ex urbanisme) refuse parfois les demandes qui ne se soumettent pas à cette obligation.

Respectons tous l'aspect général de Port Camargue classée comme référence d'Architecture du 21<sup>e</sup> siècle !

**NB** : La Mairie est peu soucieuse du respect de l'environnement ou de l'écologie avec ses propres réalisations :

- minéralisation de la place du square Revest
- suppressions d'espaces verts pour réaliser, une hideuse construction près des tennis et une maison des services à Carrefour 2000.

## LES MOUSTIQUES.....ça pique !

Face à la recrudescence de moustiques au Grau du Roi, Aigues-Mortes, La Grande Motte, l'EID (Entente Interdépartementale de démoustication) a procédé à des opérations de démoustication visant les populations adultes.

En ces périodes de fortes chaleurs, le moustique de Camargue, *aedes caspius*, se développe très rapidement et les traitements anti larvaires préventifs ne suffisent plus, obligeant, par dérogation des autorités, de recourir à des épandages adulticides, qui ne peuvent se faire que par vent faible.

La limitation des produits homologués (discipline écologique) entrave l'efficacité de ces pulvérisations.

La démoustication passe aussi par chacun d'entre nous : le moustique-tigre en particulier prolifère dans les coupelles, les pots de fleurs, et tout point d'eau stagnante !

Soyons vigilants et .....profitons de nos belles soirées d'été sur nos terrasses.

## SANTE

L'Hôpital du Grau du Roi (ex sana ) au Boucanet est doté depuis juillet d'un scanner dernière génération et va élargir son offre à la population locale :

Trois types d'examens sont proposés sur le site :

**Scanner** : de 9h15 à 16 h du lundi au vendredi

**Echographie** : de 9h15 à 15H45 les lundi, mardi, jeudi, et vendredi

*Pas d'examens de radiologie conventionnelle.*

**Echo-doppler** : de 9h30 à 12 h30 et de 13h30 à 16 h le mercredi

Une ligne téléphonique est dédiée à la prise de rendez-vous : **04 66 68 40 04**

Aucun rendez-vous n'est délivré sur place, y compris en urgence.

**Défibrillateurs** :

Le Grau du Roi est doté de 26 défibrillateurs installés dans des sites accessibles de la commune et à la disposition du public.

Pour connaître la liste des emplacements de ces équipements : <https://ville-legrauduroi.fr>

## VIDE GRENIERS

Nos vide-greniers habituels sont programmés :

- Le samedi 13 mai 2023 notre participation avec l'Amicale des Résidents de Port Camargue
- Août 2023 (à définir avec la Fête du Port) vide greniers de l'ALPC<sup>2</sup>

**L'Assemblée générale de l'ALPC<sup>2</sup> se tiendra le samedi 8 avril 2023 dans un lieu à préciser compte tenu de la disponibilité des salles.**



**L'Association Libre des  
Propriétaires et Copropriétaires  
de Port Camargue  
Toujours à VOTRE SERVICE**

 **04 66 51 92 67**

 **06 11 73 70 47**